

TOCTOK



Le trimestriel du Foyer Laekenois / hiver 2021 / n°60



DOSSIER : Aides à la Covid 19



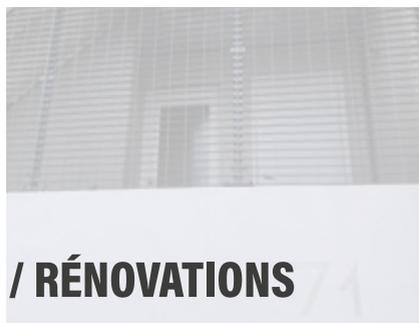
04 / DOSSIER

Aides Covid-19



06 / PORTRAIT

Assistante sociale ASBL Cité Modèle



08 / RÉNOVATIONS

Cité modèle



10 / FOCUS

Propreté



14 / MICRO TOC-TOK

Quartier Nord



16 / IDÉES DÉCOUVERTES

Parc L28

Edito

Cette année que je vous souhaitais il y a un an à peine remplie de joie et qui aurait dû être celle du centenaire du Foyer Laekenois a finalement été celle de la pandémie Covid 19.

Comme partout ailleurs, notre vie a ralenti et nous avons vécu au rythme des comités de concertation, du port du masque obligatoire, de la distanciation sociale et du « rester chez soi ».

Je profite de cet éditto pour saluer le courage de nos locataires, qui ont traversé avec nous ces moments très difficiles, mais aussi celui des équipes du Foyer Laekenois et de l'asbl Cité Modèle, qui ont fait le maximum pour maintenir le lien entre nous tous.

En effet, des projets comme « Ouvrez vos fenêtres », organisé en collaboration avec le Picol, puis les « Quartiers d'été », qui se sont cette année développés sur le site de la Cité Modèle et celui du Quartier Nord, et enfin les « Jeudis en fête », ont permis de retisser des liens entre les habitants au travers de concerts, d'ateliers, d'activités sportives ou culturelles. Le retour en a été très positif et nous en sommes très heureux.

2021, sera je l'espère une année plus clémente même si nous devons poursuivre nos efforts encore pendant quelques mois.

Au nom du FLH, de son conseil d'administration, de son directeur et de son personnel, je vous présente mes vœux pour cette nouvelle année et vous assure de notre volonté d'être toujours à votre disposition.

Liesbet Temmerman

FLH

Indien u uw nieuwsbrief liever in het Nederlands

dan in het Frans ontvangt, stuur een mail naar toctok@flh.brussels of een brief naar "De Lakense Haard, Toc-Tok, Dikke Beuklaan, 5A, 1020 Brussel".



Liesbet Temmerman
Présidente du Foyer Laekenois

« c'est une rentrée à nouveau inédite que nous vivons »

Toc-Tok 60 - HIVER 2021

Éditeur responsable :

Christophe Pourtois, Directeur général
Le Foyer Laekenois scrl
Avenue de l'Arbre Ballon 5A • 1020 Bruxelles
tél. : 02 479 00 48 • fax : 02 478 49 36
www.foyerlaekenois.be

toctok@flh.brussels

Imprimé sur papier FSC

Rédaction :

M. Bosquillon

Copyright :

Sauf mention contraire : Xavier Claes

Comité de rédaction :

Présidente du Foyer Laekenois : Liesbet Temmerman / Asbl Cité Modèle : M-N. Dumeunier / MC-Cité Modèle : A. Aller

Les aides mises en place pour affronter le Coronavirus COVID-19

Depuis bientôt une année, notre pays traverse une crise sans précédent liée à la pandémie du Coronavirus Covid 19 et qui a des répercussions sociales et économiques parfois très graves.

Pour celles et ceux qui peuvent déclarer une diminution ou une perte complète de leurs revenus, ou encore des dépenses supplémentaires liées à la crise, différentes possibilités d'aides existent :



Cellule d'action sociale COVID

Rue de la Sablonnière, 2 1000 Bruxelles
(coin rue Royale 139/141)

02/563.53.11 ou
numéro d'appel gratuit **0800/35.237**

Accueil

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

sur rendez-vous

Lundi au jeudi : 9h - 12h et 13h - 16h

Vendredi : 9h - 12h et 13h - 15h

Service Médiation de Dettes et la Cellule Energie :

Rue de la Sablonnière 2
1000 Bruxelles

02/563.53.11

Accueil

Lundi au vendredi : 9h - 12h

Permanences **sur rendez-vous**

Lundi au jeudi : 13h - 16h

Vendredi : 13h - 15h

Le CPAS de la Ville de Bruxelles :

L'Etat belge a décidé d'accorder des financements supplémentaires aux CPAS pour que ceux-ci puissent à leur tour aider les citoyens en difficulté. Le CPAS de la Ville de Bruxelles a donc mis sur pied une CELLULE D'ACTION SOCIALE COVID qui couvre différents types d'aides :

- Aide au logement : loyers, charges...
- Aide en matière d'énergie : factures d'eau, de gaz, d'électricité, accompagnement social et budgétaire.
- Aide psychosociale : en cas de violences conjugales, de problèmes d'anxiété, de troubles psychiatriques...
- Aide en matière de santé : prise en charge de certains frais médicaux : consultations, médicaments, factures d'hôpitaux, achat de masques, gel...
- Aide à l'accessibilité numérique : achat d'outils informatiques dans le cadre de soutien scolaire (études secondaires et supérieures), accompagnement et formation aux démarches en ligne.
- Aide financière : pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources, médiation de dettes...
- Besoin de première nécessité : intervention dans les coûts de transports, achat de vêtements, de lunettes...
- Aide pour les familles en difficulté : intervention dans les coûts de stages et d'activités parascolaires, pour les inscriptions en club de sport...

Ces aides s'adressent à toutes celles et tous ceux qui subissent les répercussions de la crise du coronavirus Covid-19 et qui résident sur le territoire de la Ville de Bruxelles (dont Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren). Elles sont octroyées aux personnes en état de besoin après une analyse individuelle.

Le Service Médiation de Dettes et la Cellule Energie :

Ce service dépend du CPAS de Bruxelles et est accessible aux personnes qui résident à Bruxelles. Les personnes endettées y bénéficient d'un accompagnement individuel en vue de trouver des solutions pour une meilleure gestion budgétaire et pour un apurement des dettes tout en vivant dans des conditions décentes.

- Si vous ne bénéficiez pas encore d'aide du CPAS, vous pouvez les contacter directement.
- Si vous bénéficiez déjà d'aide du CPAS, merci de contacter d'abord votre assistant social.

Ces informations peuvent être trouvées sur le site www.bruxelles.be ou <http://cpasbxl.brussels>

Infos

www.bruxelles.be

<http://cpasbxl.brussels>

Mathilde Hayot

Assistante sociale à l'Asbl Cité Modèle



Fraîchement diplômée et toute jeune encore, Mathilde Hayot a rejoint tout récemment le Service social du Foyer Laekenois.

« Je suis assistante sociale de formation. Lorsque j'ai commencé à postuler, j'ai reçu un avis positif de la SALS qui m'a engagée mais je suis détachée pour travailler à la Cité Modèle. C'est mon tout premier travail et c'est un milieu que je ne connaissais pas du tout. C'est très instructif – c'est tous les jours un peu l'école - et c'est une découverte. Je dois apprendre beaucoup de matières, lire les arrêtés royaux, les articles de loi. Lors de nos études, nous apprenons les bases du métier, on nous donne des outils pour gérer certaines situations. Mais il y a tellement de domaines dans lesquels on pourrait travailler que nos études sont au départ générales.

Par la suite, on doit apprendre ce qui est lié à la matière choisie.

Evidemment les circonstances actuelles ne facilitent pas les choses. Comme c'est mon premier travail, c'est un peu stressant, je dois créer mes bases, tout n'est pas instinctif, je ne connaissais personne. Et le télétravail n'aide pas à créer des liens. Par exemple, normalement le matin il y a des permanences, mais la situation ne le permet pas, nous devons donc travailler uniquement sur rendez-vous. Heureusement, mes collègues sont très réactifs pour me répondre par téléphone ou par mail. L'équipe est assez soudée.

A la Cité Modèle, on m'a confiée à un « parrain », un collègue qui est aussi assistant social, qui

« Les problématiques qu'on rencontre sont surtout liées au logement social. »

me coache, qui m'apprend les ficelles du métier, qui m'aide dans l'apprentissage de toutes les procédures... qui sont nombreuses ! Quand une personne qui dépend du patrimoine qu'il gère appelle, je peux prendre le rendez-vous, parler avec la personne, on voit ensuite ce qui se passe, comment répondre à son besoin... et comme cela je peux apprendre. J'ai aussi fait un peu l'accueil téléphonique pendant quelques semaines, c'est aussi très instructif. En général les locataires sont très accueillants et compréhensifs avec moi.

Maintenant on me fait confiance dans ce que je peux faire déjà – cela fait du bien – et quand

je ne peux pas répondre à une question, je suis soutenue par mes collègues.

Les problématiques qu'on rencontre sont surtout liées au logement social. Par exemple on a des questions sur les loyers ou sur des problèmes techniques. Parfois un problème technique peut par ailleurs cacher tout autre chose. Et il peut y avoir aussi des questions spécifiques bien sûr, alors dans ce cas, on essaie d'orienter la personne vers une association qui pourra l'aider. Parfois les personnes ne trouvent pas l'information dont ils ont besoin, ou ne savent pas auprès de qui introduire une demande. A d'autres moments, c'est un courrier officiel à leur expliquer car il y a pour certains la barrière de la langue. Dans ce cas, il est parfois difficile de se comprendre, mais on essaie, ça m'est arrivé de communiquer par dessins et ça a fonctionné !

Dans tous les cas, le contact avec le locataire est important. Je pense qu'il faut faire le maximum possible pour aider les gens en les rendant le plus possible autonomes. C'est comme cela que je vois mon travail : c'est les amener à se débrouiller dans leur vie. C'est le principe premier d'un assistant social... »



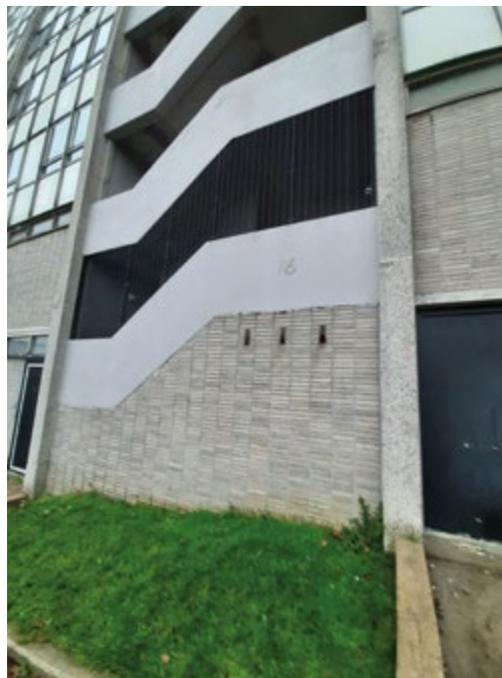
Nouveaux aménagements

Cité Modèle 06 et 07

À la Cité Modèle de nombreux nouveaux aménagements ont été effectués aux bâtiments 6 et 7. Du côté de la courside, après seulement un mois et demi de travaux, 40 portes et 68 nouveaux châssis ont été installés. Ces installations offriront plus de sécurité et de confort aux habitants. De l'autre côté du bâtiment, les travaux sont aussi terminés. Des grilles de sécurisation ont été également installées.

Machines à laver

Le site Mellery a vu son local buanderie rénové avec trois nouvelles machines à laver, et trois nouveaux séchoirs. Une nouvelle rénovation au bénéfice des locataires du site.



Rappel

Lors des interventions techniques dans les logements occupés :

« Le locataire doit se rendre dans une autre pièce. »

- Le locataire doit signaler si une personne malade est présente et dans ce cas, l'intervention sera postposée de 15 jours, sauf en cas d'urgence impérieuse ;
- **Le locataire, une fois l'accès donné, doit se rendre dans une autre pièce et ne peut rester à proximité de l'agent ;**
- Pas de signature des bons de travaux ;
- Le port du masque est obligatoire dans un logement occupé pour les ouvriers, souhaité pour les locataires ;

Interventions techniques d'urgence

Pour le Service de garde, voici un rappel de la liste des interventions :

- Incendie, risque d'électrocution.
- Fuite d'eau importante : à flot et continu.
- Inondation : flaque > 1 m² ou niveau qui monte.
- Evacuation bouchées : le WC déborde même s'il pas utilisé.
- Égout bouché : débordements.
- Chauffage en panne (du 1^{er} novembre au 1^{er} avril) : tout le bâtiment.
- Eau chaude (du 1^{er} novembre au 1^{er} avril) : tout le bâtiment.
- Électricité en panne : tout le bâtiment.
- Odeur et fuite de gaz.
- Carreaux cassés : risque de chute de verre ou d'intrusion.
- Porte d'entrée d'immeuble ou de garage : bloquée, ouverte ou fermée.
- Porte de balcon prête à tomber (Héliport-Anvers) ou fenêtre ouverte, risque d'intrusion.

Communication sur les prises de rendez-vous

- Lorsque vous demandez à notre Service Technique une intervention technique, celle-ci est encodée dans notre logiciel. Lors de votre demande, veillez à bien donner votre numéro de téléphone.
- Les techniciens reçoivent des bons de travaux et vous contactent par téléphone pour prendre rendez-vous. S'ils n'arrivent pas à vous joindre, ils déposent dans votre boîte aux lettres un carton de rendez-vous avec une date d'intervention.
- Si vous ne pouvez pas être présent, il est important de prévenir par téléphone (numéro sur le carton de rendez-vous) pour éviter un déplacement inutile de nos équipes.
- Si vous êtes absent à un rendez-vous, vous recevez un carton d'absence : cela signifie que votre demande d'intervention est annulée.
- Un déplacement inutile pourrait vous être facturé (22,50 €).

Propreté

Pour éviter les problèmes entre voisins et vivre en bonne entente dans un environnement agréable, il est important de respecter quelques règles de base d'entretien et d'hygiène somme toute très simples que voici pour rappel :

Dans les parties communes :

- Ne jetez pas de mégots de cigarettes par terre, ni vos papiers usagers ou vos canettes vides...
- N'y entreposez pas vos poubelles en dehors des moments prévus pour leur collecte et utilisez les containers prévus à cet effet ;
- Si vous avez un animal, soyez attentifs aux salissures et odeurs désagréables ;
- Nettoyez toujours les salissures dont vous êtes responsables...

Dans les parties privées :

- Nettoyez régulièrement les sols, les vitres et toute autre surface lavable à l'aide de produits détergents. N'oubliez pas les toilettes et les douches.
- Aérez votre appartement au moins deux fois 15 minutes par jour ;
- Choisissez de préférence pour vos déchets des poubelles à parois rigides et si possible avec couvercle et sacs poubelle résistants... et n'oubliez pas que le tri des déchets est obligatoire : sacs bleus pour les plastiques, sacs jaunes pour le papier, sacs blancs pour les ordures ménagères, sacs oranges pour les déchets organiques et sacs verts biodégradables...
- Que faire de vos encombrants ? : vous bénéficiez d'un enlèvement de 3M³ gratuit par an et par ménage pour des encombrants de type ménagers (meubles, électro ménagers, bibelots...) téléphonez à Bruxelles Propreté pour une prise de rendez-vous !

Infos

Bruxelles Propreté
 Numéro gratuit : 0800 981 81
www.arp-gan.be

Bruxelles Propreté

Si vous avez la moindre question sur le traitement de vos déchets, contactez Bruxelles Propreté ou consultez leur site. Vous y trouverez toutes les informations sur les différents sacs poubelles, les jours d'enlèvement dans votre commune, le tri des déchets et leur traitement...

T : 0800 981 81 ou www.arp-gan.be





**VERS UNE VILLE
PLUS PROPRE
ET AGRÉABLE
POUR TOUS**



50€ / CRACHAT



100€ / AFFICHE-AUTOCOLLANT



100€ / SAC-CONTENEUR

SAC-POUBELLE OU CONTENEUR SORTI
EN DEHORS DES HEURES ET LIEUX AUTORISÉS



150€ / SAC

SAC NON AUTORISÉ



200€ / MÉGOT



200€ / AUTRE SALISSURE

POUR LES DÉJECTIONS HUMAINES : 250 €



500€ / M² TAG-GRAFFITI

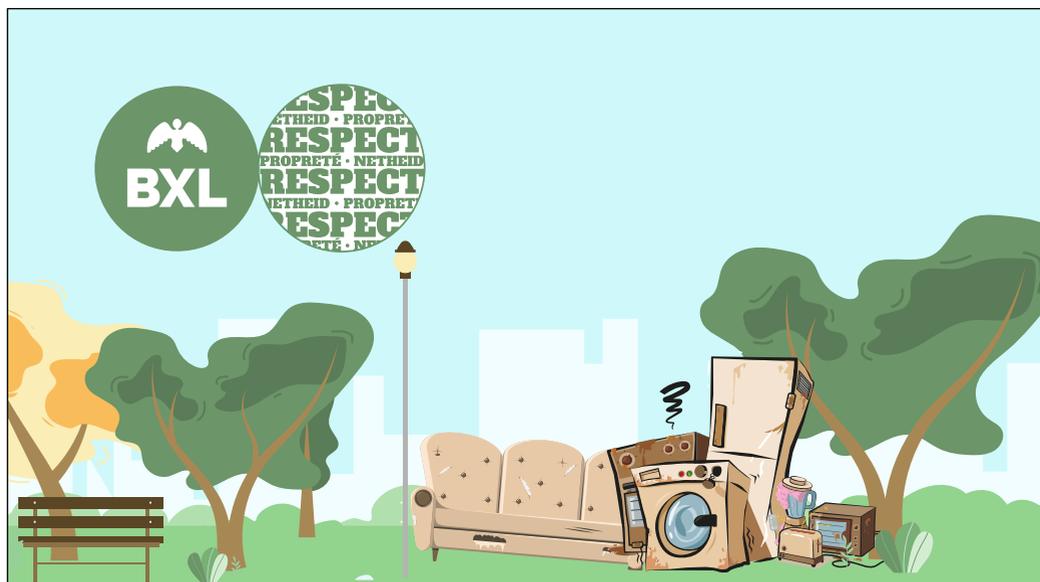


500€ ou 1000€ / M³

DÉPÔT CLANDESTIN

#BXLOVE





“STOP”
 AUX DÉPÔTS CLANDESTINS!
**“VOTRE RUE N’EST
 PAS UNE POUBELLE !”**

500 €/m³ TAXE

Ne jetez pas vos encombrants dans la rue,
 des solutions existent pour vous en débarrasser proprement !

- Les collectes d’encombrants 2 fois par an dans votre quartier organisées par la Ville de Bruxelles.
INFO: 0800/901.07 - proprete@brucity.be
- Les collectes d’encombrants à domicile organisées par Bruxelles-Propreté.
INFO: 0800 981 81
- Les parcs à conteneurs régionaux, rue du Rupel 6 à 1000 Bruxelles et Bd de la Deuxième Armée Britannique 676 à 1190 Forest

#BXLOVE



Service Info FLH

Pour toutes demandes auprès de nos services à l'adresse info@flh.brussels, **n'oubliez pas de notifier votre nom et adresse.**

En vous identifiant clairement, nos services pourront vous répondre plus rapidement. **De nombreux courriers nous sont adressés sans aucune référence, et ne peuvent donc pas être traités.** Merci pour votre compréhension.

Télédistribution

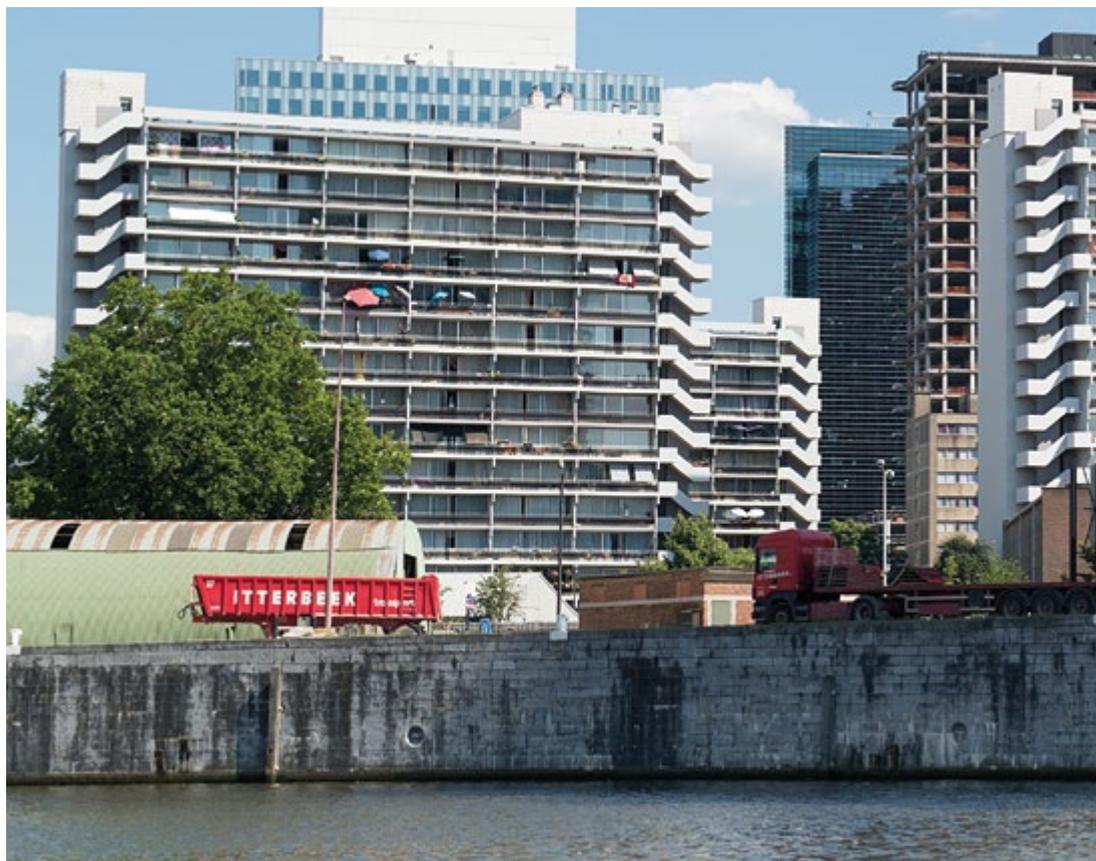
Pour les locataires concernés :

À partir du 1^{er} mars, votre abonnement pour la télédistribution ne sera plus payé par l'intermédiaire du FLH.

Vous pourrez prendre directement un abonnement auprès d'un fournisseur de votre choix. Certains fournisseurs vous proposeront des prix spéciaux parce que vous êtes locataire du FLH.

Par conséquent le montant mensuel que vous versez au FLH sera diminué de 17,2€.





Stefica Slunjski

« J'habite dans l'un des immeubles du Foyer Laekenois depuis mon arrivée en Belgique en 1979, la vie dans un grand bloc était une nouveauté pour moi ! Et pendant toutes ces années, j'ai vu le quartier se construire, puis se déconstruire...

2020 a été une année bien sûr très difficile, ma santé n'était pas terrible et pourtant il a fallu inventer la vie. La vie a mille facettes et parfois dans des moments difficiles, on trouve la force en soi et on se relève !

Les valeurs humaines et la dignité de chacun sont des choses très importantes pour moi. Je vais toujours vers les autres, vers les enfants et surtout vers ceux que l'on oublie, comme les

personnes âgées. Je salue les personnes que je croise en rue, même si parfois on ne me répond pas...

Je pense que pour sortir de la crise, il faut que les habitants du Foyer se posent comme acteurs de chaque jour et j'espère que nous connaissons un nouvel élan de solidarité.

Il y a trois ans, pour Noël, j'avais proposé aux voisins de mon étage de se rencontrer, de partager un moment ensemble, on ne connaît pas toujours ses voisins de palier ! Nous avons donc fait connaissance, nous avons discuté et nous nous sommes mis d'accord pour que le couloir de notre étage soit le plus propre de l'immeuble. Ça a marché et ça continue encore aujourd'hui ! Cette année, j'ai contacté la Ville de Bruxelles et je leur ai demandé des sapins et de l'éclairage de Noël pour les magasins de notre rue. Nous les avons reçus ! Les sapins ont été placés et ce



sont les enfants du home Marie-Henriette qui les ont décorés pour les locataires des logements sociaux. Avec d'autres personnes qui m'aident, nous avons demandé à des artistes qui habitent le quartier de participer, c'était magique ! Ça a beaucoup touché les habitants... Lorsque je suis un peu fatiguée, je regarde par la fenêtre et voir les sapins décorés me rend tellement heureuse que ça me redonne du courage.

J'ai beaucoup de projets pour l'année prochaine, pour les enfants et pour les personnes âgées. J'essaie de les faire sortir de leur isolement. J'aime aussi qu'il y ait des échanges culturels. Par exemple, nous organisons des concerts avec les artistes qui vivent dans les logements sociaux, et je demande à celles et ceux qui veulent aider de préparer par exemple des gâteaux. Nous partageons un beau moment ensemble et tout est gratuit...

Je travaille seule, sans association et sans subside, parfois je demande de l'aide à la Ville quand c'est vraiment nécessaire...

On me voit un peu comme une locomotive parce que j'ai toujours des projets, et même si je suis aidée, je porte le plus gros... mais ce que je veux surtout c'est que les gens ne se contentent pas d'attendre qu'on fasse des choses pour eux mais qu'ils en soient les acteurs. Je veux réveiller leur volonté ! »

Le parc L28



Le nom de ce parc fait référence à la ligne de chemin de fer L28 reliant la gare de Bruxelles-Midi à Schaerbeek. Le parc est situé sur une ancienne ligne de chemin de fer située à la parallèle. Cette ligne sans issue reliait la gare de Tour et Taxis au réseau ferroviaire de la ville.

Ensuite, à la fin des activités du site, la ligne fut abandonnée et fut occupée à partir de 1940 par divers entrepôts. Ce n'est qu'au début des années 2000 que le site fut repris en considération et le chantier fut suivi par Bruxelles environnement. C'est en 2015 que le site est assaini et devient un parc comprenant des terrains de jeux, de sports et des espaces de repos.

Le parc connecte les stations de métro Belgica, Pannenhuis et l'aire de jeux de l'avenue Jean Dubrucq. Malgré une dénivellation importante, le parc est accessible aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes. Ce sont près de 686 mètres de long d'espace de détente qui vous attendent, n'hésitez pas.